



**ACADEMIE
DE CRÉTEIL**

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le mouvement intra-académique

Bienvenue dans l'académie de Créteil !

L'affectation des débutants : une vraie question !

Cette question est chaque année sur la table des négociations académiques. Le Sgen-CFDT a longtemps porté seul ces questions. D'autres organisations syndicales préféreraient laisser faire le mouvement sans intervenir, laisser continuellement affecter les plus jeunes sur les postes les moins demandés et dans les conditions les plus difficiles. Grâce à son attachement au dialogue, le Sgen-CFDT, avait obtenu dans l'académie de Créteil plusieurs avancées, dont une aide au logement qui demeure, mais l'administration et d'autres syndicats ont renoncé à l'affectation prioritaire des néo-titulaires qui sont affectés sur une zone de remplacement...

Loin des clichés

La question récurrente concerne les établissements difficiles. Il en existe dans les trois départements de l'académie et pas seulement dans le 93. Tout comme il existe dans les trois départements des établissements privilégiés. Dans un même département, une même zone, voire une même commune, on peut trouver des établissements aux profils très variés. La composition sociale de la population scolarisée n'explique pas à elle seule ces différences : l'historique, la qualité de la direction et la stabilité des personnels jouent énormément sur le climat d'un établissement et les conditions de travail. Par ailleurs, il existe aussi dans l'académie de Créteil des territoires ruraux, principalement à l'est de la Seine-et-Marne. Mais, qui dit zone rurale ne veut pas forcément dire établissements tranquilles.

Le mouvement est une mécanique subtile face à laquelle il convient donc d'être bien informé, suivi et conseillé. Les règles du mouvement s'imposent à toutes et à tous. Les organisations syndicales, dans le cadre du paritarisme, vérifient que ces règles sont respectées, qu'il n'y a pas eu d'erreurs (et il est inévitable qu'il y en ait compte-tenu du nombre et de la complexité des dossiers à traiter). Cependant les organisations syndicales n'obtiennent pas une mutation pour quelqu'un contre les règles du mouvement. **Ce que le Sgen-CFDT vous propose ici c'est de vous informer, et si vous faites appel à nous de vous conseiller personnellement et de suivre votre dossier.**

Faites suivre votre demande de mutation par nos élus avec Sgen + !

Les élu.e.s du Sgen-CFDT suivent votre mutation, répondent à vos questions, vous aident à bien formuler vos vœux et vous informent des résultats de votre demande.

Pour bénéficier de nos services c'est très simple : il suffit de créer un compte et une fiche de mutation sur Sgen+ : <http://suivi.sgenplus.cfdt.fr>

Ce service est ouvert à tous !

sgen +



Contacter les militant.e.s du Sgen-CFDT de l'Académie de Créteil

Mél : sgencreteil2d@laposte.net et site: creteil.sgen-cfdt.fr

Permanences à Créteil
lundi après-midi, mercredi, jeudi et vendredi

Tél : 01 43 99 58 39

Dans cette période où les appels et les sollicitations sont nombreux, le moyen le plus efficace pour nous contacter reste Sgen + ou le mail que nous pouvons consulter à distance (quitte à nous laisser votre numéro et un ou plusieurs créneaux horaires sur lesquels nous pouvons vous rappeler).

Les dates à ne pas rater pour rester serein.e

Saisie des vœux

du jeudi 14 mars à 12h au jeudi 4 avril à 14h.

En parallèle : informez les élu.e.s du Sgen-CFDT, faites une fiche de suivi sur Sgenplus

Affichage des barèmes

Fin avril, en cas de désaccord, écrire à la DPE : mvt2019@ac-creteil.fr et informer les élu.e.s du Sgen-CFDT.

Les élu.e.s académiques vous conseillent pendant toute cette phase et vérifient votre barème et vos voeux.

Il siégent en groupe de travail (priorité handicap, postes spécifiques, barèmes du 16 au 24 mai), puis en **CAPA d'affectation du 11 au 14 juin** et enfin en CAPA de révision d'affectation quelques jours plus tard.

Dans la semaine qui précède le 14 juillet, se tiendront les groupes de travail concernant l'affectation des TZR



Faire des vœux : rêver les pieds sur terre

Vous venez d'être affecté.e dans l'académie de Créteil, il faut faire des vœux au sein de cette académie et les ordonner avant le 28 mars. Cette liste ordonnée doit obéir à quelques principes simples et à votre projet : il n'y a pas une demande type qui conviendrait à tout le monde.

Élargir progressivement sa demande

Vous pouvez formuler 25 vœux et demander des établissements, des communes, des groupements de communes, des départements ou encore des ZR. Mais soyez attentifs à l'ordre et à la formulation des vœux. Dans tous les cas, ordonnez vos vœux en partant du plus précis pour aller au plus large : finissez en classant les départements et les ZR par ordre de préférence.

Ne pas se limiter aux postes affichés vacants sur SIAM

SIAM affiche une liste de postes qui sont vacants avant l'ouverture du serveur. Il ne faut pas limiter votre demande à ces postes. D'une part, ils vont être demandés par des collègues qui ont peut-être un plus fort barème que vous, d'autre part, cette liste est nécessairement plus limitée que celle des postes réellement donnés au mouvement, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, des mises en retraite seront connues plus tard. Mais surtout, beaucoup de postes seront donnés au mouvement par des collègues déjà en poste dans l'académie et qui participent aussi au mouvement intra académique.

Conclusion, il faut formuler vos vœux en demandant ce qui vous plairait et en tenant compte des barres des années précédentes pour élargir suffisamment votre demande.

Bref, on peut faire ses vœux de rêves, mais en gardant les pieds sur terre car en tant qu'entrant dans l'académie, vous êtes soumis-e à la règle de l'extension.

Enfin, il existe une bonification pour les agrégés faisant des vœux en lycées.

La bonification d'entrée dans le métier

Celle-ci est de 20 points (100 points ou plus pour les ex-contractuels qui ont eu la bonification de 100 points à l'inter). **Elle ne peut être obtenue qu'à condition de l'avoir déjà demandée à l'inter (même si elle portait alors sur un autre vœu que l'académie de Créteil).** Cette bonification est attribuée sur votre **premier vœu large** (commune, groupement de commune ou département, ou ZR) et **non restrictif** (qui n'est pas spécifié uniquement collège ou lycée). Il faut donc bien ordonner sa demande pour jouer stratégiquement cette bonification et limiter le risque de la perdre sur un vœu inatteignable. Avant d'indiquer un vœu large tout poste, indiquez des vœux précis voire des vœux larges restrictifs (en précisant collège ou lycée) pour réserver la bonification pour la zone géographique qui a votre priorité sur un vœu assez large (souvent groupement de communes ou département). L'étude des barres (les résultats des années précédentes, disponibles sur notre site) est souvent décisive pour déterminer comment jouer cette bonification.

Devenir TZR

Est-ce vraiment un choix ?

On peut choisir de le devenir. On peut aussi le devenir sans l'avoir réellement souhaité, soit qu'on ait fait ce type de vœu à la toute fin, soit qu'on arrive en extension en zone de remplacement. Dans les deux premiers cas, prenez soin, au moment de la saisie intra, de faire des vœux de préférences pour la phase d'ajustement, au nombre de 5. Vous pouvez, dans le cadre de ces préférences, demander des établissements, des communes ou des groupements de communes dans la ZR concernée. Dans tous les cas, lorsqu'on est affecté en tant que TZR, on est alors titulaire de cette zone de remplacement : cela constitue un poste noté tel quel sur l'arrêté d'affectation.

être TZR a-t-il un intérêt ?

Oui, si on ne souhaite pas se fixer durablement sur un établissement. Oui, aussi, car cela vous rapporte 20 points de plus par année au mouvement intra de l'académie de Créteil. Grâce au Sgen-CFDT, vous avez 75 points de plus au mouvement suivant pour obtenir à titre définitif l'établissement où vous avez été affecté à l'année. Cela peut aussi être le moyen d'enseigner dans des établissements impossibles à obtenir en poste fixe (les lycées, dans certaines disciplines, par exemple). Mais rien n'est sûr. Devenir TZR s'apparente souvent à une loterie : impossible de savoir à l'avance ce sur quoi on va tomber. Ne pas avoir de poste fixe ou être sur plusieurs établissements peut aussi par ailleurs être difficile à gérer.

La phase d'ajustement

La phase d'ajustement, qui s'effectue à la mi-juillet, a pour objectif l'affectation des TZR sur un ou plusieurs établissements. La plupart des TZR obtiennent ainsi une affectation à l'année autant que possible conforme à leurs préférences. Les TZR non-affectés lors de cette phase sont affectés par la suite au mois d'août ou en tout début d'année scolaire, parfois sur des postes à l'année, parfois sur des suppléances. Cette dernière possibilité tend à sensiblement diminuer.

Nous intervenons pour éviter autant que possible les situations les plus difficiles pour les collègues qui débutent leur carrière. Nous dénonçons ainsi les affectations sur plus de deux établissements, sur des établissements éloignés, et les affectations sur différents types d'établissement. Notre action permet dans la plupart des cas d'obtenir gain de cause.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT souhaite que les plus anciens qui ont déjà beaucoup servi en qualité de remplaçant puissent être stabilisés à leur demande, sur un établissement qu'ils connaissent et qu'ils apprécient, mais il souhaite aussi, pour que l'entrée dans le métier se fasse dans de meilleures conditions, que l'affectation des plus jeunes soit examinée avec le plus d'attention possible, point de vue que nous sommes les seuls à défendre. Il est en effet anormal que, du seul fait de leur âge, ils se retrouvent dans les situations les plus difficiles sur les postes réputés les plus durs et/ou sur plusieurs établissements.

Rapprochement de conjoint, enfants, parent isolé : appelez-nous pour organiser vos vœux au mieux. Mais pensez d'emblée à utiliser les vœux larges du type " tout poste " dans la commune, le groupement de commune ou le département. Ce sont ces vœux qui déclenchent la bonification. Pensez aussi à produire les pièces justificatives : elles sont nécessaires.

Bonifications familiales :

- rapprochement de conjoint : 150,2 points sur les vœux département, académie ou ZR, 50,2 sur les vœux commune ou groupement de communes;
- séparation : de 20 à 130 points selon le nombre d'années de séparation et la situation administrative;
- parent isolé : 150 ou 50 points sur le modèle du RC;
- enfants à charge (de moins de 20 ans dans le cadre d'un RC ou de moins de 18 ans dans le cadre du RRE) : 50 points par enfant.

Tenir compte de la règle d'affectation en extension

Vous pouvez faire des vœux de postes fixes et des vœux de Zones de remplacement. Vous souhaitez certainement être plutôt affectés sur un poste fixe dans un établissement. Mais si, quels que soient vos souhaits, vous n'avez pas les points suffisants pour obtenir vos vœux, vous êtes affectés " en extension ". Tout titulaire première année ou toute personne qui réintègre doit obligatoirement obtenir un poste. Si aucun des vœux ne peut être satisfait, l'administration doit obligatoirement vous affecter : c'est la procédure d'extension. Elle se fait à partir du vœu 1 au barème le plus petit de la demande et sans aucune bonification. Les probabilités sont alors fortes que vous soyez nommés en zone de remplacement car elles sont moins " chères " en termes de barème et que la table d'extension aboutit vite à une zone de remplacement.

- (vœu 1) 77 /ZR77/93/ZR93/94/ZR94
- (vœu 1) 93 /ZR93/77/ZR77/94/ZR94
- (vœu 1) 94 /ZR94/93/ZR93/77/ZR77

Transports franciliens

Avec ma voiture, je veux pouvoir rentrer dans ma région d'origine. Liaisons facilitées avec les autres régions par autoroutes (A1, A4, A5, A6).

Je ne circule qu'en train. Les possibilités pour regagner ma ville ? Dans la majorité des cas, il faudra repasser par Paris. * Possibilités réelles TGV Marne la Vallée vers le Nord, le Sud-Est et le grand Ouest. * Possibilités limitées : à Meaux pour la Champagne, à Melun pour la Bourgogne et Lyon.

Je veux habiter à Paris ou profiter de ses possibilités. RER : B branche Nord, E, RER A branches Est et Sud-Est, D branche Sud ; lignes SNCF de Paris Est à Meaux, à Crécy-la-Chapelle, à La-Ferté-sous-Jouarre, à Provins et à Coulommiers ; métro lignes 5, 7 au nord, ligne 11, 9, 3 et 1 à l'est, ligne 8 vers Créteil. Des lignes de bus. Les relations banlieue-banlieue sont difficiles ou aléatoires lorsqu'on utilise les transports en commun. Mais cela tend à s'améliorer.
Deux sites clés pour vous repérer : RATP (www.ratp.fr) SNCF IdF (www.transilien.com/FR)

Rémunération et primes

Les stagiaires de cette année qui arriveront dans l'académie de Créteil en tant que néotitulaires percevront deux primes à l'automne : la prime spéciale d'installation (autour de 2000 euros) en Ile de France pour les certifiés et PLP ; la prime d'entrée dans le métier (1500 euros) pour tous, à condition de ne pas avoir bénéficié d'un reclassement supérieur à 3 mois d'ancienneté.

Pour connaître les aides au logement dans l'académie de Créteil, consultez la page du service action sociale du rectorat : <http://www.ac-creteil.fr/pid32948/I-action-sociale.html>

**REMUNERATION:
L'ESPOIR
RENAIT!**

J'APERCOIS
UNE PETITE
LUEUR
D'ESPOIR!
NE RÊVE PAS.
C'EST GÉRARD
QUI ALLUME UNE
CIGARETTE.

CHERET

Adhérer au Sgen-CFDT

Un syndicat aux idées larges

Le Sgen-CFDT regroupe, dans la CFDT, **tous les personnels de l'Éducation nationale**, de la Recherche publique, de l'Enseignement agricole public et de Jeunesse et Sports. C'est donc un syndicat général qui regroupe des adhérents aux statuts et aux missions diverses. Rien de mieux pour avoir une vision globale de l'évolution de nos métiers et éviter le corporatisme primaire.

Un syndicat novateur

Au Sgen-CFDT, nous sommes convaincus que **l'éducation nationale doit profondément évoluer** pour faire face aux défis de la société actuelle. C'est pourquoi nous soutenons activement les initiatives locales et nationales qui vont dans le sens d'une évolution des pratiques. Travail en équipe, interdisciplinarité, nouvelles formes d'évaluation et utilisation des nouvelles technologies, voilà des thèmes qui nous sont chers.

Un syndicat en pointe sur les débuts de carrière

Depuis des années, **le Sgen-CFDT a fait des conditions d'entrée dans le métier une priorité**. Parce qu'il n'est pas normal que les postes les plus difficiles soient systématiquement réservés aux plus inexpérimentés, parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, le Sgen-CFDT revendique de meilleures conditions de travail pour les débutants. Ce militantisme a permis d'obtenir dans beaucoup d'académies des mesures en faveur d'une meilleure affectation des néotitulaires.

Un syndicat réformiste et exigeant

Convaincu de l'importance du dialogue social le Sgen-CFDT est un syndicat réformiste, mais aussi **un syndicat exigeant, pour lequel la négociation n'équivaut pas à un renoncement**.

Être un syndicat réformiste ne signifie pas tout accepter. Ces dernières années, le Sgen-CFDT a su montrer clairement son opposition à certaines politiques à ses yeux irresponsables : suppressions de postes, instauration d'un jour de carence, gel du point d'indice.



Notre bulletin d'adhésion est téléchargeable depuis la page d'accueil de notre site web : creteil.sgen-cfdt.fr Il suffit de cliquer sur le bouton « j'adhère » en haut à droite.